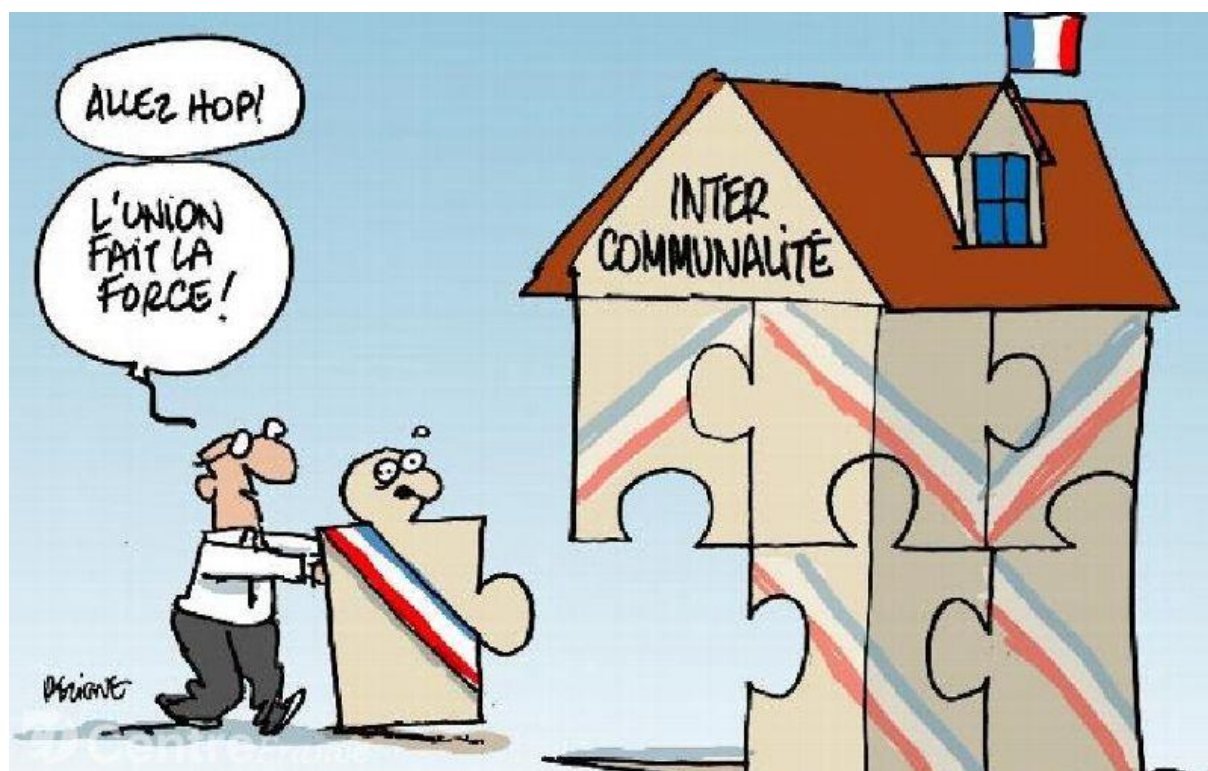


# L'INTERCOMMUNALITE

-

## ORGANISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BARR



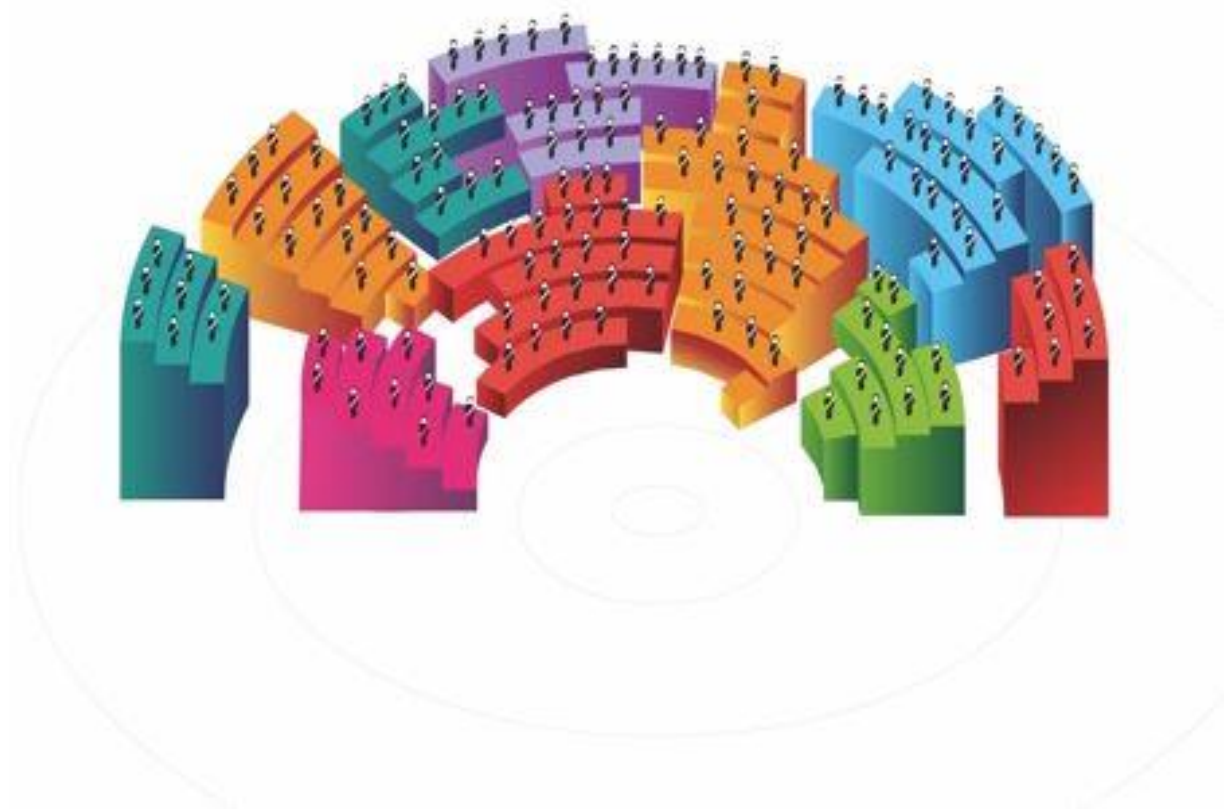
## SOMMAIRE

<b>L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE.....</b>	<b>3</b>
<b>I. LE CONSEIL DE COMMUNAUTE .....</b>	<b>4</b>
<b>II. LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES.....</b>	<b>5</b>
A. Les Commissions légales.....	5
B. Les Commissions d'instruction – Commissions Permanentes du Conseil Communautaire (CPCC).....	7
<b>LA GOUVERNANCE .....</b>	<b>10</b>
<b>I. LE BUREAU.....</b>	<b>12</b>
<b>II. LES DELEGATIONS DE FONCTIONS DES VICE-PRESIDENTS .....</b>	<b>13</b>
<b>III. LES DELEGATIONS DE COMPETENCES .....</b>	<b>20</b>
A. Les délégations au Président .....	21
B. Les délégations au Bureau.....	22
<b>IV. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES COMPETENCES TRANSFEREES (CLETC) .....</b>	<b>23</b>
<b>V. COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID).....</b>	<b>24</b>
<b>VI. LES COPIL .....</b>	<b>25</b>
<b>LES REPRESENTATIONS AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS .....</b>	<b>26</b>
<b>I. ETABLISSEMENTS PUBLICS SUPRA COMMU-NAUTAIRES – SYNDICATS MIXTES .....</b>	<b>27</b>
A. Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin Ehn-Andlau-Scheer (SMEAS).....	27
B. Syndicat Mixte d'Alsace Centrale pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM).....	27
C. Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piemont des Voges (PETR).....	28
D. Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA) .....	29
<b>II. ETABLISSEMENTS PUBLICS.....</b>	<b>30</b>
A. Etablissement Public Foncier d'alsace (EDF).....	30
B. Etablissements d'enseignement du second degré (EPLÉ) .....	30
C. Groupe hospitalier de Selestat - obernai .....	30
<b>III. ORGANISMES INVESTIS D'UNE VOCATION D'INTERET PUBLIC – MISSION LOCALE DE SELESTAT .....</b>	<b>30</b>
<b>IV. ORGANISMES PARA-COMMUNAUTAIRES – OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE BARR.....</b>	<b>31</b>
<b>V. ORGANISMES SOCIAUX DES AGENTS TERRITORIAUX – COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS).....</b>	<b>31</b>
<b>VI. AUTRES ORGANISMES .....</b>	<b>31</b>

A. Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS).....	31
B. Fondation du Patrimoine .....	31
C. Association slow up alsace.....	31

# L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE

---



# I. LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Lors de la séance électorale du 9 juillet 2020, ont été installés dans leurs fonctions de Conseillers Communaux de la Communauté de Communes Barr-Bernstein

COMMUNES	NOM	PRENOM
ANDLAU	BONNET	Fabien
	FRANTZ	Thierry
	WACH	Caroline
BARR	ERNST	Nathalie
	BOEHM	Claude
	COLAS-SCHOLLY	Marièle
	ENGEL	Gérard
	MAULER	Laurence
	HERING	Jean-Daniel
	WACK	Florence
	GLOECKLER	Gérard
	LEROY-KOFFEL	Anémone
	WEISSE	Hervé-Paul
	ALICI	Ferda
	ZUBER	Pierre-Yves
	BERNARDVILLE	RISCH
BLIENSCHWILLER	SOHLER	Jean-Marie
BOURGHEIM	CORNEC	Jacques
DAMBACH-LA-VILLE	HAULLER	Claude
	MESSMER	Doris
	OSER	Pascal
	RISCH	Déborah
EICHHOFFEN	LAVIGNE	Evelyne
EPFIG	MANDRY	Jean-Claude
	STIRMEL	Pascale
	KOST	Claude
	SCHMITT	Sabine
GERTWILLER	HUCHELMANN	Jean-Daniel
	GRAFF	Suzanne
GOXWILLER	LOTZ	Suzanne
	EHRHART	Yves
HEILIGENSTEIN	KARL	Jean-Georges
	FASSEL – DOCK	Christine
ITTERSWILLER	KIEFFER	Vincent
LE HOHWALD	CONRAD	Patrick
MITTELBERGHEIM	CAVODEAU	Marie-Josée
NOTHALTEN	REIBEL	Marc
REICHSFELD	KOBLOTH	Vincent
SAINT-PIERRE	RUXER	Denis
STOTZHEIM	KOENIG	Jean-Marie
	ALBRECHT	Joanne
VALFF	LUTZ	Germain
	LUTZ-ROHMER	Denise
ZELLWILLER	HEITZ	Denis
	KLIPFEL	Jean-François

## II. LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

### A. LES COMMISSIONS LEGALES

#### 1) LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

**Président** : le Président d'office

**Représentant du Président** : Vincent KOBLOTH

**Membres titulaires :**

1. Vincent KOBLOTH
2. Vincent KIEFFER
3. Thierry FRANTZ
4. Suzanne LOTZ
5. Jean-Claude MANDRY

**Membres suppléants :**

1. Marièle COLAS-SCHOLLY
2. Denis HEITZ
3. Jean-Marie KOENIG
4. Marc REIBEL
5. Denis RUXER

#### 2) LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS ET DE CONCESSION

**Président** : le Président d'office

**Représentant du Président** : Vincent KOBLOTH

**Membres titulaires :**

1. Vincent KOBLOTH
2. Nathalie ERNST
3. Suzanne LOTZ
4. Joanne ALBRECHT
5. Jean-François KLIPFEL

**Membres suppléants :**

1. Marièle COLAS-SCHOLLY
2. Thierry FRANTZ
3. Yves EHRHART
4. Christine FASSEL-DOCK
5. Denis RUXER

### 3) LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

#### Membres titulaires :

1. Jean-Jacques LEDIG
2. Vincent STOEFFLER
3. Sébastien ROSSI
4. Pascale STIRMEL
5. Joanne IDOUX
6. Patrick CONRAD
7. Bernard FRINDEL
8. Suzanne GRAFF
9. Jean-Daniel BOECKEL
10. André WALTER

#### Membres suppléants :

1. Michel MERCIER
2. Anne-Marie BELENFANT
3. Claude KOST
4. Alain MASSON
5. Isabelle TSCHUDY
6. Evelyne LAVIGNE
7. Jean-Georges KARL
8. Carole MARION
9. Christine FREYERMUTH
10. Vincent KIEFFER

### 4) LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

#### Membres titulaires :

1. Thierry FRANTZ
2. Jacques CORNEC
3. Claude BOEHM
4. Jean-Claude MANDRY
5. Denis RUXER
6. Vincent KIEFFER

### 5) COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

**Président** : le Président d'office

**Représentant du Président** : Vincent KOBLOTH

#### Membres titulaires :

- |                          |                           |
|--------------------------|---------------------------|
| 1. Stéphanie POTENZA     | 14. Rémy HUCHELMANN       |
| 2. Nathalie ERNST        | 15. Suzanne LOTZ          |
| 3. Gérard GLOECKLER      | 16. Dominique ROHFRIETSCH |
| 4. Marièle COLAS-SCHOLLY | 17. Vincent KIEFFER       |
| 5. Ferda ALICI           | 18. Jean-Marc KOPP        |
| 6. André RISCH           | 19. Peter BOECKEL         |
| 7. Carine STRAUB         | 20. Karin SOHLER          |
| 8. Jacques CORNEC        | 21. Vincent KOBLOTH       |
| 9. Claude HAULLER        | 22. Denis RUXER           |
| 10. Pascal OSER          | 23. Jean-Marie KOENIG     |
| 11. Cyprien FISCHER      | 24. Monique ROSFELDER     |
| 12. Jean-Claude MANDRY   | 25. Jean-François KLIPFEL |
| 13. Eric MULLER          |                           |

## B. LES COMMISSIONS D'INSTRUCTION – COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (CPCC)

### 1<sup>ère</sup> CPCC

**COMMISSION**  
**FINANCES, ECONOMIE ET SERVICES AU TERRITOIRE**

**Co-présidents**  
**Vincent KOBLOTH & Suzanne LOTZ**

Thierry FRANTZ	Dominique SPITZ	René STROHM
Caroline WACH	Jacques CORNEC	Jean-Marc KOPP
Nathalie ERNST	Pascal OSER	Patrick BALL
Marièle COLAS-SCHOLLY	Déborah RISCH	Marc REIBEL
Florence WACK	Evelyne LAVIGNE	Vincent KOBLOTH
Laurence MAULER	Jean-Claude MANDRY	Denis RUXER
Gérard ENGEL	Claude KOST	Joanne ALBRECHT
Ferda ALICI	Rémy HUCHELMANN	Denise LUTZ-ROHMER
André RISCH	Suzanne LOTZ	Jean-François KLIPFEL
	Jean-Georges KARL	

## 2<sup>ème</sup> CPCC

### COMMISSION EQUIPEMENTS, DEVELOPPEMENT DURABLE ET URBANISME

#### Co-présidents

**Thierry FRANTZ & Jean-Claude MANDRY & Vincent KIEFFER**

Caroline WACH  
Fabien BONNET  
Gérard ENGEL  
Hervé-Paul WEISSE  
Laurence MAULER  
Claude BOEHM  
Jean-Daniel HERING  
Pierre-Yves ZUBER  
Yves WACH

Jean-Marie SOHLER  
Jacques CORNEC  
Pascal OSER  
Doris MESSMER  
Cyprien FISCHER  
Jean-Claude MANDRY  
Sabine SCHMITT  
Suzanne GRAFF  
Yves EHRHART  
Christine FASSEL-  
DOCK

Vincent KIEFFER  
Pierre BACHER  
Peter BOECKEL  
Etienne HARTMANN  
Frédéric MERCKLING  
Denis RUXER  
Jean-Marie KOENIG  
Germain LUTZ  
Denis HEITZ



# 3<sup>ème</sup> CPCC

## COMMISSION ACTION TOURISTIQUE ET PROMOTION DU TERRITOIRE

### Co-présidents

**Marièle COLAS-SCHOLLY & Nathalie ERNST**

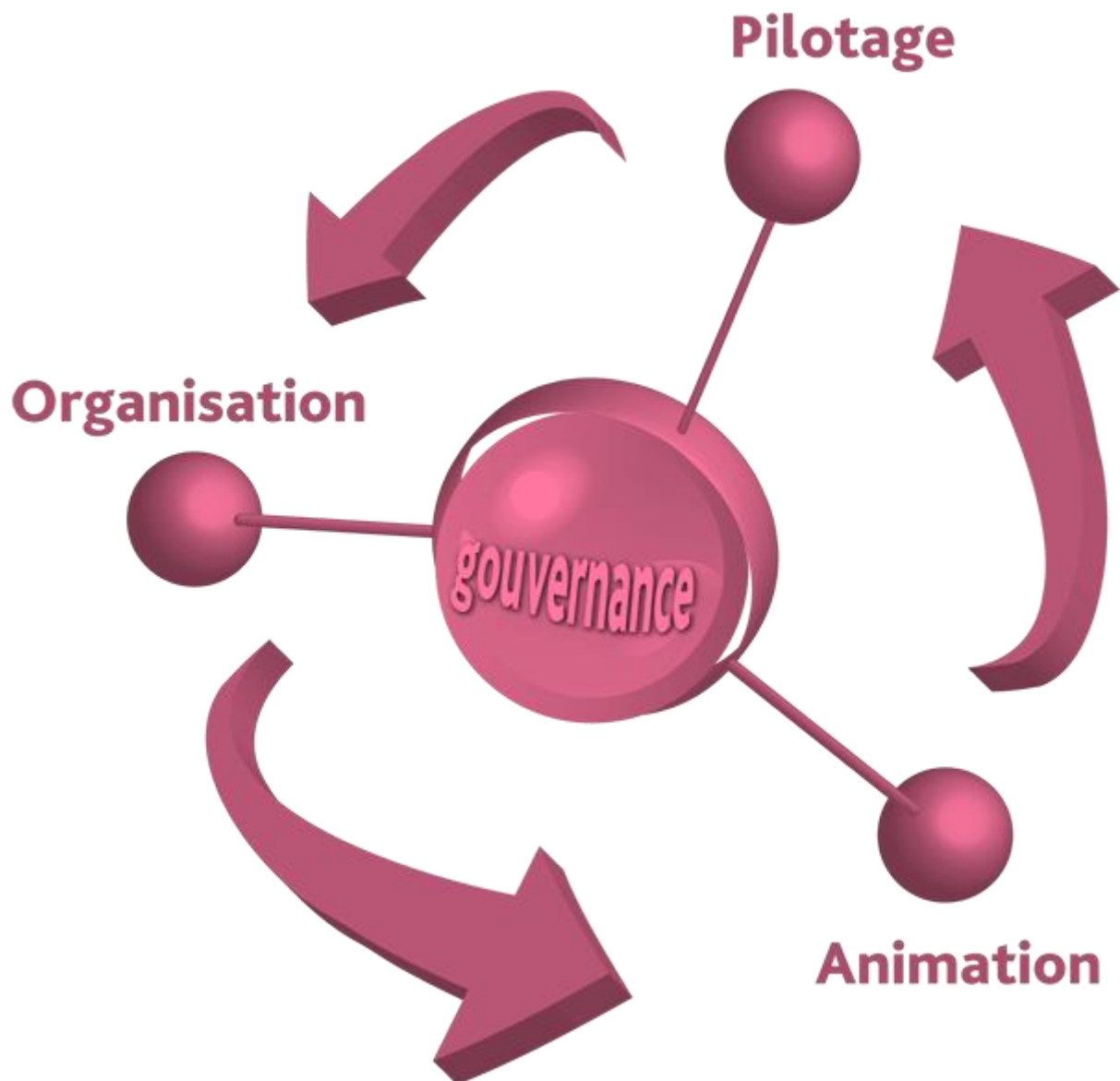
Thierry FRANTZ  
Caroline WACH  
Nathalie ERNST  
Marièle COLAS-SCHOLLY  
Anémone LEROY-KOFFEL  
Gérard GLOECKLER  
Florence WACK  
Jean-Daniel HERING  
Francis RISCH

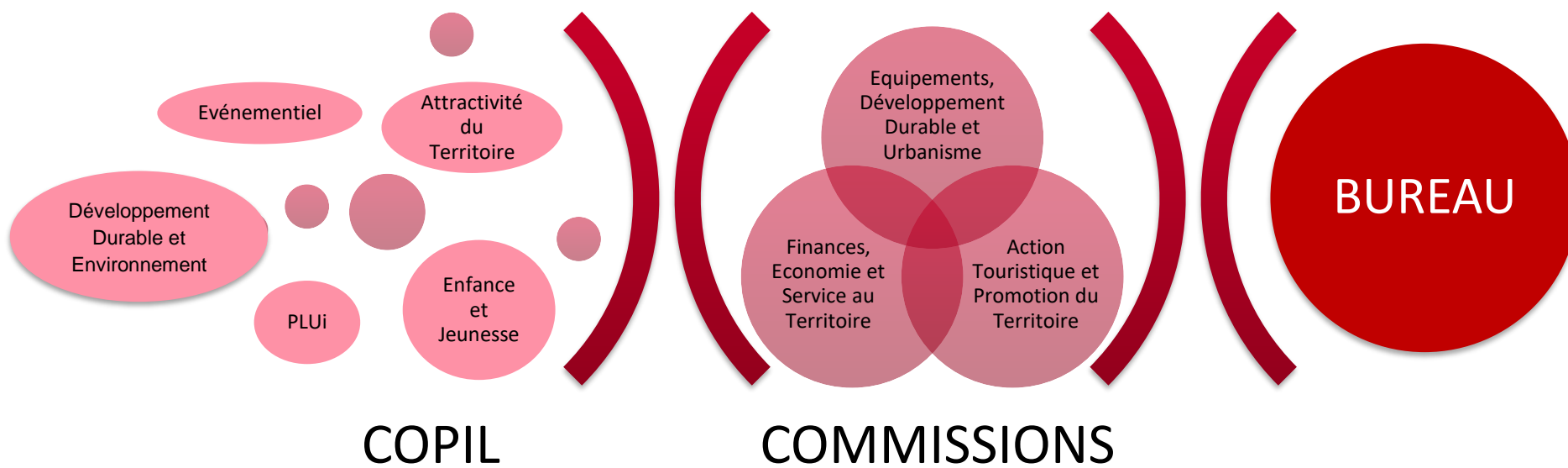
Dominique SPITZ  
Marc ECKLY  
Doris MESSMER  
Déborah RISCH  
Evelyne LAVIGNE  
Pascale STIRMEL  
Sabine SCHMITT  
Rémy HUCHELMANN  
Suzanne LOTZ  
Christine FASSEL-DOCK

Karin SOHLER  
Patrick CONRAD  
Marie-Josée  
CAVODEAU  
Marc REIBEL  
Vincent KOBLOTH  
Philippe MULLER  
Joanne ALBRECHT  
Germain LUTZ  
Jean-François KLIPFEL

# LA GOUVERNANCE

---





*NB : il s'agit des COPIL en place au 1<sup>er</sup> octobre 2020. D'autres COPIL sont amenés à être créés en fonction des thématiques de travail à aborder.*

## I. LE BUREAU

Le Président  
**Claude HAULLER**



1<sup>er</sup> Vice-Président  
**Vincent KOBLOTH**

FINANCES  
BUDGET  
MOYENS  
GENERAUX



2<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
**Nathalie ERNST**

POLITIQUE LOCALE  
DU COMMERCE ET  
PROSPECTIVE



3<sup>ème</sup> Vice-Président  
**Vincent KIEFFER**

DEVELOPPEMENT  
DURABLE  
ENVIRONNEMENT  
MOBILITE



4<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
**Marièle COLAS-  
SCHOLLY**

ACTION  
TOURISTIQUE  
PROMOTION DU  
TERRITOIRE



5<sup>ème</sup> Vice-Président  
**Thierry FRANTZ**

EQUIPEMENTS  
COMMUNAUTAIRS  
LOGISTIQUE



6<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
**Suzanne LOTZ**

ENFANCE  
JEUNESSE



7<sup>ème</sup> Vice-Président  
**Jean-Claude  
MANDRY**

URBANISME  
POLITIQUE  
FONCIERE



## II. LES DELEGATIONS DE FONCTIONS DES VICE-PRESIDENTS

**1<sup>er</sup> Vice-Président**  
**Monsieur Vincent KOBLOTH**



### **FINANCES, BUDGET, MOYENS GENERAUX**

- Politique budgétaire et stratégie financière ;
- Fiscalité et tarification des services publics locaux ;
- Organisation structurelle de la collectivité,

Monsieur Vincent KOBLOTH sera en outre délégué pour l'exercice de fonctions relevant des attributions particulières suivantes :

- Actions d'accompagnement pour le développement économique portant en particulier sur les Zones d'Activités communautaires ;
- Relations avec les acteurs économiques locaux.

Monsieur Vincent KOBLOTH sera par ailleurs chargé, en alternance avec la 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, de la co-présidence de la Commission Finances, Economie et Services au Territoire (1<sup>ère</sup> CPCC) pour toutes les questions relevant de son champ de délégation, et de toute autre commission ad hoc ou comité de pilotage susceptible d'être instituée dans son domaine d'intervention.

En outre, Monsieur Vincent KOBLOTH est spécialement chargé de la présidence déléguée de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission d'Ouverture des Plis pour la délégation de services publics, de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

En vertu de l'article L 2122-25 du CGCT, Monsieur Vincent KOBLOTH est investi des missions de représentation de l'EPCI auprès des instances et organismes extérieurs pour l'ensemble des fonctions relevant des délégations de fonctions susvisées.

Dans le cadre des fonctions relevant de son domaine d'intervention, Monsieur Vincent KOBLOTH est habilité à signer tout document, pièces ou correspondances s'y rapportant, et tout spécialement l'ensemble des pièces comptables pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes de l'établissement et tous documents connexes.

---

**2<sup>ème</sup> Vice-Présidente**  
**Madame Nathalie ERNST**



---

**POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET DE LA PROSPECTIVE**

---

- Actions s'inscrivant dans le cadre général de la politique locale du commerce déployée sur le territoire communautaire ;
- Relations avec les acteurs locaux relevant des secteurs du commerce et de l'artisanat ;
- Relations avec les instances et les organismes compétents en matière de commerce et d'artisanat,

Madame Nathalie ERNST sera en outre délégué pour l'exercice de fonctions relevant des attributions particulières suivantes :

- Prospection de nouveaux gisements d'activités contribuant à l'expansion du territoire;
- Renforcement de l'attractivité du territoire en lien avec la 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

Madame Nathalie ERNST sera par ailleurs chargée, en alternance avec la 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, de la co-présidence de la Commission Action Touristique et Promotion du Territoire (3<sup>ème</sup> CPCC) pour toutes les questions relevant de son champ de délégation, et de toute autre commission ad hoc ou comité de pilotage susceptible d'être instituée dans son domaine d'intervention.

En vertu de l'article L 2122-25 du CGCT, Madame Nathalie ERNST est investie des missions de représentation de l'EPCI auprès des instances et organismes extérieurs pour l'ensemble des fonctions relevant des délégations de fonctions susvisées.

Dans le cadre des fonctions relevant de son domaine d'intervention, Madame Nathalie ERNST est habilitée à signer tout document, pièces ou correspondances s'y rapportant, à l'exception de ceux portant ordonnancement des dépenses et des recettes qui resteront de la seule compétence du Président et, le cas échéant, du 1<sup>er</sup> Vice-Président.

---

**3<sup>ème</sup> Vice-Président**  
**Monsieur Vincent KIEFFER**



---

**DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MOBILITE**

---

- Actions dans l'ensemble des domaines relevant globalement des compétences communautaires relatives à la protection et la mise en valeur de l'environnement et, en particulier, les missions liées au cycle de l'eau ;
- Interventions dans toutes les démarches à dimension communautaire contribuant au développement durable, notamment en matière de maîtrise d'énergie dans le cadre plus particulièrement du Plan Climat Air Energie Territorial ;
- Relations avec l'ensemble des organismes et acteurs œuvrant communément dans les différents secteurs d'activités en lien avec les compétences communautaires relatives à la protection et la mise en valeur de l'environnement et des espaces naturels,

Monsieur Vincent KIEFFER sera en outre délégué pour l'exercice de fonctions relevant des attributions particulières suivantes :

- Plan de déplacements, circulations douces et d'une manière générale toute action relative à la mobilité sur le territoire communautaire ;
- Plans de gestion des déchets.

Monsieur Vincent KIEFFER sera par ailleurs chargé, en alternance avec le 5<sup>ème</sup> et le 7<sup>ème</sup> Vice-Présidents, de la co-présidence de la Commission Equipements, Développement Durable et Urbanisme (2<sup>ème</sup> CPCC) pour toutes les questions relevant de son champ de délégation, et de toute autre commission ad hoc ou comité de pilotage susceptible d'être instituée dans son domaine d'intervention.

En vertu de l'article L 2122-25 du CGCT, Monsieur Vincent KIEFFER est investi des missions de représentation de l'EPCI auprès des instances et organismes extérieurs pour l'ensemble des fonctions relevant des délégations de fonctions susvisées.

Dans le cadre des fonctions relevant de son domaine d'intervention, Monsieur Vincent KIEFFER est habilité à signer tout document, pièces ou correspondances s'y rapportant, à l'exception de ceux 3 portant ordonnancement des dépenses et des recettes qui resteront de la seule compétence du Président et, le cas échéant, du 1<sup>er</sup> Vice-Président.

---

**4<sup>ème</sup> Vice-Présidente**  
**Madame Marièle COLAS-SCHOLLY**



---

**ACTION TOURISTIQUE ET PROMOTION DU TERRITOIRE**

---

- Actions et promotion touristiques en liaison avec l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Barr ;
- Actions portant globalement sur l'animation et la promotion des équipements et des outils communautaires dans les domaines de la culture et du patrimoine, et en particulier le Centre d'Interprétation du Patrimoine « Les Ateliers de la Seigneurie » ;
- Manifestations à caractère touristique, culturel et artistique contribuant à l'animation du territoire communautaire, et plus particulièrement le Festival « Clair de Nuit » ;
- Relations avec l'ensemble des acteurs du territoire ainsi qu'avec les organismes régionaux, nationaux et internationaux œuvrant en faveur du développement touristique, de la sauvegarde, la conservation et la valorisation du patrimoine touristique, monumental et traditionnel,

Madame Marièle COLAS-SCHOLLY sera en outre déléguée pour l'exercice de fonctions relevant des attributions particulières suivantes :

- Communication externe de l'EPCI et supports d'information de toute nature ;
- Renforcement de l'attractivité du territoire en lien avec la 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

Madame Marièle COLAS-SCHOLLY sera par ailleurs chargée, en alternance avec la 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, de la co-présidence de la Commission Action Touristique et Promotion du Territoire (3<sup>ème</sup> CPCC) pour toutes les questions relevant de son champ de délégation, et de toute autre commission ad hoc ou comité de pilotage susceptible d'être instituée dans son domaine d'intervention.

En vertu de l'article L 2122-25 du CGCT, Madame Marièle COLASSCHOLLY est investie des missions de représentation de l'EPCI auprès des instances et organismes extérieurs pour l'ensemble des fonctions relevant des délégations de fonctions susvisées.

Dans le cadre des fonctions relevant de son domaine d'intervention, Madame Marièle COLAS-SCHOLLY est habilitée à signer tout document, pièces ou correspondances s'y rapportant, à l'exception de ceux portant ordonnancement des dépenses et des recettes qui resteront de la seule compétence du Président et, le cas échéant, du 1<sup>er</sup> Vice-Président.



---

**5<sup>ème</sup> Vice-Président**  
**Monsieur Thierry FRANTZ**



---

**EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ET LOGISTIQUE**

---

- Actions portant sur la programmation générale des équipements publics communautaires et des infra et superstructures des différents espaces communautaires ;
- Coordination et suivi des chantiers de travaux et de l'entretien et de la maintenance des équipements et installations communautaires ;
- Intervention sur les appuis logistiques déployées sur le territoire communautaire et en particulier la banque de matériel ;

Monsieur Thierry FRANTZ sera en outre délégué pour l'exercice de fonctions relevant des attributions particulières suivantes :

- Gestion des équipements sportifs et relations avec les associations utilisatrices ;
- Suivi de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Monsieur Thierry FRANTZ sera par ailleurs chargé, en alternance avec le 3<sup>ème</sup> et le 7<sup>ème</sup> Vice-Présidents, de la co-présidence de la Commission Equipements, Développement Durable et Urbanisme (2<sup>ème</sup> CPCC) pour toutes les questions relevant de son champ de délégation, et de toute autre commission ad hoc ou comité de pilotage susceptible d'être instituée dans son domaine d'intervention.

En vertu de l'article L 2122-25 du CGCT, Monsieur Thierry FRANTZ est investi des missions de représentation de l'EPCI auprès des instances et organismes extérieurs pour l'ensemble des fonctions relevant des délégations de fonctions susvisées.

Dans le cadre des fonctions relevant de son domaine d'intervention, Monsieur Thierry FRANTZ est habilité à signer tout document, pièces ou correspondances s'y rapportant, à l'exception de ceux portant ordonnancement des dépenses et des recettes qui resteront de de la seule compétence du Président et, le cas échéant, du 1<sup>er</sup> Vice-Président.

---

**6<sup>ème</sup> Vice-Présidente**  
**Madame Suzanne LOTZ**



**ENFANCE ET JEUNESSE**

---

- Actions relatives à l'ensemble des politiques publiques communautaires déployées en matière d'Enfance et Jeunesse et plus particulièrement le Relais Assistants Maternels, les activités périscolaires, extrascolaires et de loisirs sans hébergement, ainsi que l'Animation Jeunesse ;
- Relations avec l'ensemble des organismes et acteurs œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse,

Madame Suzanne LOTZ sera en outre déléguée pour l'exercice de fonctions relevant des attributions particulières suivantes :

- Prospective sur la politique globale en matière de petite enfance en liaison avec les collectivités et les autres acteurs du territoire ;
- Initiatives transversales dans l'animation socio-éducative du territoire communautaire.

Madame Suzanne LOTZ sera par ailleurs chargée, en alternance avec le 1er Vice-Président, de la co-présidence de la Commission Finances, Economie et Service au Territoire (1 ère CPCC) pour toutes les questions relevant de son champ de délégation, et de toute autre commission ad hoc ou comité de pilotage susceptible d'être instituée dans son domaine d'intervention.

En vertu de l'article L 2122-25 du CGCT, Madame Suzanne LOTZ est investie des missions de représentation de l'EPCI auprès des instances et organismes extérieurs pour l'ensemble des fonctions relevant des délégations de fonctions susvisées.

Dans le cadre des fonctions relevant de son domaine d'intervention, Madame Suzanne LOTZ est habilitée à signer tout document, pièces ou correspondances s'y rapportant, à l'exception de ceux portant ordonnancement des dépenses et des recettes qui resteront de la seule compétence du Président et, le cas échéant, du 1er Vice-Président.

---

**7<sup>ème</sup> Vice-Président**  
**Monsieur Jean-Claude MANDRY**



---

**URBANISME ET POLITIQUE FONCIERE**

---

- Animation générale du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Barr et ses évolutions ;
- Interventions dans toutes les démarches à dimension communautaire portant sur la politique de maîtrise foncière ;
- Relations avec l'ensemble des organismes et acteurs œuvrant communément dans les différents secteurs d'activités en lien avec les compétences communautaires relatives aux documents d'urbanisme et la politique foncière,

Monsieur Jean-Claude MANDRY sera en outre délégué pour l'exercice de fonctions relevant des attributions particulières suivantes :

- Missions prospectives en matière d'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions à dimension communautaire ;
- Soutien à la politique de l'habitat et du logement en lien avec les collectivités et les acteurs impliqués.

Monsieur Jean-Claude MANDRY sera par ailleurs chargé, en alternance avec le 3<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> Vice-Présidents, de la coprésidence de la Commission Equipements, Développement Durable et Urbanisme (2<sup>ème</sup> CPCC) pour toutes les questions relevant de son champ de délégation, et de toute autre commission ad hoc ou comité de pilotage susceptible d'être instituée dans son domaine d'intervention.

En vertu de l'article L 2122-25 du CGCT, Monsieur Jean-Claude MANDRY est investi des missions de représentation de l'EPCI auprès des instances et organismes extérieurs pour l'ensemble des fonctions relevant des délégations de fonctions susvisées.

Dans le cadre des fonctions relevant de son domaine d'intervention, Monsieur Jean-Claude MANDRY est habilité à signer tout document, pièces ou correspondances s'y rapportant, à l'exception de ceux portant ordonnancement des dépenses et des recettes qui resteront 3 de de la seule compétence du Président et, le cas échéant, du 1<sup>er</sup> Vice-Président.

### III. LES DELEGATIONS DE COMPETENCES

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, l'institution ou la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du Compte Administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 du CGCT (inscription des dépenses obligatoires) ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- de l'adhésion à un établissement public ;
- de la délégation de gestion d'un Service Public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et la politique de la ville.

Par ailleurs, l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales permet au président de subdéléguer aux vice-présidents, les délégations d'attribution qui lui ont été données, sauf si l'organe délibérant s'y oppose expressément dans sa délibération portant délégation.

## A. LES DELEGATIONS AU PRESIDENT

Indépendamment des pouvoirs propres dont bénéficie le Président d'un EPCI en application de l'article L5211-9 du CGCT, les attributions déléguées portent sur les domaines suivants :

- prendre toute décision concernant la passation de marchés relatifs aux travaux, fournitures et services, ainsi que toute décision portant sur leurs avenants, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur au seuil prévu à l'article 28 III du Code des Marchés Publics (actuellement 15 000.-€ HT) ;
- décider de la conclusion et de la révision des contrats de mise à disposition des biens meubles et immeubles ainsi que des conventions d'occupation précaires ou temporaires portant sur les équipements communautaires, à titre gracieux ou onéreux, au respect des droits et tarifs fixés par le Conseil Communautaire ;
- créer, tant auprès du budget principal que des budgets annexes, les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires que ce soient les régies de recettes ou des régies d'avance, sans limitation de montant et dans les conditions fixées aux articles R1617-1 et suivants du CGCT ;
- accepter les dons, legs ou toute autre libéralité dans le cadre notamment des opérations de mécénat qui ne sont grevées ni de charges, ni de conditions ;
- régler les conséquences dommageables des sinistres impliquant la Communauté de Communes et accepter les règlements des préjudices occasionnés par des tiers, sans limitations de montants ;
- intenter, sans préjudice des articles L2541-25 et L5211-9 du CGCT, au nom de la Communauté de Communes, toutes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans toutes les actions intentées contre elle, quel que soit l'ordre de la juridiction saisie et quel qu'en soit le degré d'instance, cette délégation intégrant également les dépôts de plainte ainsi que les constitutions de partie civile ;
- procéder au recours à des emplois non permanents, à des personnels temporaires ou saisonniers ainsi qu'à des emplois aidés pour répondre aux nécessités de fonctionnement des services communautaires et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Ces délégations d'attribution au Président comportent un caractère **strictement limitatif**.

Elles peuvent faire l'objet d'une subdélégation éventuelle aux vice-présidents sous réserve que ceux-ci aient obtenu une délégation expresse du Président pour prendre des décisions dans les matières qui lui ont été déléguées par l'organe délibérant.

## B. LES DELEGATIONS AU BUREAU

Les attributions déléguées sont exercées **collégalement** par le Bureau, notamment dans les domaines suivants :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres relatifs aux travaux, fournitures et services ainsi que toute décision portant sur leurs avenants, selon les procédures instituées à l'article 26 du CMP. Cette délégation s'étend également aux marchés de maîtrise d'œuvre qui peuvent être passés en procédure adaptée au sens de l'article 74 II du CMP, les procédures de concours avec jurys restant par contre de la compétence de l'organe délibérant.  
Elle est accordée sans limitation de montant, mais dans la stricte limite des crédits inscrits tant au budget principal qu'aux budgets annexes ;
- procéder, dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget principal ainsi qu'aux budgets annexes, à la réalisation de l'ensemble des emprunts pour le financement de tout investissement et sans restriction quant aux caractéristiques des prêts, ainsi qu'à la conclusion de leurs avenants, y compris toute opération financière liée à la gestion de ces emprunts. Cette délégation s'étend également à la réalisation des lignes de trésorerie pour une durée annuelle tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, dans la limite d'un montant maximum de 500 000 € ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 € ;
- fixer dans les limites de l'estimation des services du Domaine, le montant des offres de la Communauté de Communes à notifier aux expropriés et répondre à leur demande.

Cette énumération comporte un **caractère non exhaustif**, les attributions du Bureau s'étendant à toute autre délégation générale pour l'ensemble des décisions et des actes s'inscrivant dans la gestion des affaires courantes, mais à **l'exclusion des compétences relevant de la souveraineté de l'organe délibérant**, à savoir :

- - d'une part, les sept matières énoncées de plein droit à l'article L5211-10 du CGCT (cf. infra) ;
- - d'autre part certains domaines réservés visant :
  - l'acquisition et l'aliénation de l'ensemble des biens immobiliers ;
  - la création et la suppression des emplois communautaires permanents ;
  - l'attribution des subventions et des fonds de concours.

### Contrôle de l'assemblée communautaire

Aux termes du dernier alinéa de l'article L 5211-10 « *lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant* ».

A cet égard, nonobstant d'une part l'absence de précisions des textes quant aux formes de ce « compte rendu » et indépendamment d'autre part de la publication des délibérations du Bureau dans le recueil des Actes Administratifs de l'EPCI, il est proposé, dans un souci de renforcement de la transparence, de présenter, lors de chaque session plénière du Conseil de Communauté, **une note d'information écrite** portant sur les décisions adoptées par le Président et respectivement le Bureau au titre des délégations permanentes, et qui sera **annexée à la note explicative de synthèse**.

# IV. COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES (CLETC)

**Président : Claude HAULLER**

Ville	Nb de siège	Nom
Andlau	2 sièges	Stéphanie POTENZA Thérèse KOEFLIN KOERBER
Barr	4 sièges	Nathalie ERNST Gérard GLOECKLER Marièle COLAS SCHOLLY Alici FERDA
Bernardvillé	1 siège	André RISCH
Blienschwiller	1 siège	Carine STRAUB
Bourgheim	1 siège	Jacques CORNEC
Dambach-La-Ville	2 sièges	Claude HAULLER Pascal OSER
Eichhoffen	1 siège	Cyprien FISCHER
Epfig	2 sièges	Jean-Claude MANDRY
Gertwiller	1 siège	Rémy HUCHELMANN
Goxwiller	1 siège	Suzanne LOTZ
Heiligenstein	1 siège	Dominique ROHFRITSCH
Itterswiller	1 siège	Vincent KIEFFER
Le Hohwald	1 siège	Jean-Marc KOPP
Mittelbergheim	1 siège	Peter BOECKEL
Nothalten	1 siège	Karin SOHLER
Reichsfeld	1 siège	Vincent KOBLOTH
Saint-Pierre	1 siège	Denis RUXER
Stotzheim	1 siège	Jean-Marie KOENIG
Valff	1 siège	Monique ROSFELDER
Zellwiller	1 siège	Jean-François KLIPFEL

## V. COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Commune	Titulaires	Suppléants	Hors EPCI (facultatif)
<b>ANDLAU</b>	Stéphanie POTENZA Marie-Thérèse KOEFLIN KOERBER	Mélanie JEHL Joanne IDOUX	
<b>BARR</b>	Jean-Jacques LEDIG Monique BOEHM Vincent STOEFLER Thierry WILLM	Nicolas KIEFFER Michel MERCIER Jean-Marie PONCELET Jean-Louis LORENTZ	
<b>BERNARDVILLE</b>	André RISCH	Yves WACH	
<b>BLIENSCHWILLER</b>	Claudine KIEFFER	Christine FREYERMUTH	
<b>BOURGHEIM</b>	Carole MARION	Nathalie FERRARRI LOPES	
<b>DAMBACH-LA-VILLE</b>	André SCHUHLER Sébastien ROSSI	Anne-Marie BELENFANT Pascal OSER	Michel WIRA
<b>EICHHOFFEN</b>	Céline BROZAT	Evelyne LAVIGNE	Marc SOMMER
<b>EPFIG</b>	Claude KOST Pascale STIRMEL	Christophe MONNOYER Xavier WOLFFER	
<b>GERTWILLER</b>	Rémy HUCHELMANN Suzanne GRAFF	Stéphane RISS Evelyne TRUTT	
<b>GOXWILLER</b>	Isabelle TSCHUDY	Morgan BOTTEMER	
<b>HEILIGENSTEIN</b>	Patrick DOCK	Jean-Georges KARL	
<b>ITTERSWILLER</b>	Vincent KIEFFER	René STROHM	
<b>LE HOHWALD</b>	Patrick CONRAD	Jean-Marc KOPP	
<b>MITTELBERGHEIM</b>	Frédéric HANSMANN Peter BOECKEL	Patrick BALL Serge MEYER	
<b>NOTHALTEN</b>	Nicolas OLLIVER	Etienne HARTMANN	
<b>REICHSFELD</b>	Vincent KOBLOTH	Frédéric MERCKLING	
<b>SAINT PIERRE</b>	Alain MASSON	Christophe COURRIER	
<b>STOTZHEIM</b>	André WALTER	Carmen CROMER	Bruno BARTHELME
<b>VALFF</b>	Bernard FRINDEL	Monique ROSFELDER	
<b>ZELLWILLER</b>	Sylvie VIX		



## VI. LES COPIL

- Joanne ALBRECHT
- Gisèle BAECHLER
- Patrick BALL
- Jacques CORNEC
- Yves EHRHART
- Christine FASSEL-DOCK
- Suzanne GRAFF
- Anne KOCH-DESAILLY
- Denise LUTZ-ROHMER
- Brigitte MARCHAL
- Pascal OSER
- Estelle ROCHETTE
- Marc SADERI
- Sabine SCHMITT
- Florence WACH

COPIL Enfance &  
Jeunesse



- Peter BOECKEL
- Claude BOEHM
- Patrick CONRAD
- Jacques CORNEC
- Yves EHRHART
- Jean-Georges KARL
- Suzanne GRAFF
- Etienne HARTMANN
- Denis HEITZ
- Vincent KIEFFER
- Jean-Marie KOENIG
- Germain LUTZ
- Frédéric MERCKLING
- Pierre NORGAARD
- André RISCH
- Sébastien ROSSI
- Denis RUXER
- Sabine SCHMITT
- Jean-Marie SOHLER
- Caroline WACH

COPIL PLUi



- Pierre BACHER
- Marie-Josée CAVODEAU
- Olivier HERBETH
- Germain LUTZ
- Marc REIBEL
- Estelle ROCHETTE
- Denis RUXER
- Pascale STIRMEL
- Florence WACH
- Myriam WINKLER
- Suzanne GRAFF

COPIL Événementiel



- Pierre BACHER
- Fabien BONNET
- Jacques CORNEC
- Yves EHRHART
- Gérard ENGEL
- Cyprien FISCHER
- Jean-Daniel HERING
- Doris MESSMER
- Denis RUXER
- Caroline WACH

COPIL Développement  
Durable &  
Environnement



- Stéphanie POTENZA
- Jean-Daniel HERING
- Anémone LEROY-KOFFEL
- Dominique SPITZ
- Déborah RISCH
- Sabine SCHMITT
- Pascale STIRMEL
- Christine FASSEL-DOCK
- Marie-Josée CAVODEAU
- Dominique LEHMANN
- Suzanne GRAFF

COPIL Attractivité du  
Territoire



*Il est rappelé que le Président et les 7 Vice-Présidents sont membres de droit de l'ensemble des COPIL*

L'intercommunalité – Organisation de la CCPB

V2 – 11/03/2021

Auteur(s) : Direction de la Prospective et du Développement Economique  
25/31

# LES REPRESENTATIONS AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

---



---

L'intercommunalité – Organisation de la CCPB

V2 – 11/03/2021

Auteur(s) : Direction de la Prospective et du Développement Economique

26/31

# I. ETABLISSEMENTS PUBLICS SUPRA COMMUNAUTAIRES – SYNDICATS MIXTES

Pour l'exercice de certaines de ses compétences, la Communauté de Communes Barr-Bernstein a adhéré à plusieurs syndicats mixtes dits « fermés » qui sont exclusivement composés de communes et d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et régis à cet égard par les dispositions générales applicables à ces EPCI.

L'article L 5711-1 alinéa 3 du CGCT dispose que pour l'élection des délégués des EPCI dotés d'une fiscalité propre (ce qui est le cas de la Communauté de Communes Barr-Bernstein) au Comité du Syndicat Mixte, **le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.**

## A. SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN EHN-ANDLAU-SCHEER (SMEAS)

1	Fabien BONNET
2	Jacques CORNEC
3	Gérard ENGEL
4	Suzanne GRAFF
5	Vincent KOBLOTH
6	Sabine SCHMITT

## B. SYNDICAT MIXTE D'ALSACE CENTRALE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SMICTOM)

1	Germain LUTZ
2	Denis RUXER
3	Jean-Marie SOHLER
4	Pascale STIRMEL
5	Caroline WACH

## C. POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PIEMONT DES VOGES (PETR)

COMMUNE	DELEGUE TITULAIRE
ANDLAU	Thierry FRANTZ
BARR	Nathalie ERNST
BERNARDVILLE	André RISCH
BLIENSCHWILLER	Jean-Marie SOHLER
BOURGHEIM	Jacques CORNEC
DAMBACH-LA-VILLE	Claude HAULLER
EICHHOFFEN	Evelyne LAVIGNE
EPFIG	Jean-Claude MANDRY
GERTWILLER	Rémy HUCHELMANN.
GOXWILLER	Suzanne LOTZ
HEILIGENSTEIN	Jean-Georges KARL
ITTERSWILLER	Vincent KIEFFER
LE HOHWALD	Pierre BACHER
MITTELBERGHEIM	Marie-José CAVODEAU
NOTHALTEN	Marc REIBEL
REICHSFELD	Vincent KOBLOTH
SAINT-PIERRE	Denis RUXER
STOTZHEIM	Jean-Marie KOENIG
VALFF	Germain LUTZ
ZELLWILLER	Denis HEITZ

## D. SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (SDEA)

### 1) AU TITRE DE LA COMMISSION LOCALE DU PIEMONT DE BARR

COMMUNE	DELEGUE DESIGNE
ANDLAU	Thierry FRANTZ
BARR	Nathalie ERNST
	Gérard ENGEL
	Claude BOEHM
BERNARDVILLE	André RISCH
BLIENSCHWILLER	Jean-Marie SOHLER
BOURGHEIM	Jacques CORNEC
DAMBACH-LA-VILLE	Sébastien ROSSI
EICHHOFFEN	Evelyne LAVIGNE
EPFIG	Jean-Claude MANDRY
GERTWILLER	Rémy HUCHELMANN
GOXWILLER	Suzanne LOTZ
HEILIGENSTEIN	Jean-Georges KARL
ITTERSWILLER	Vincent KIEFFER
LE HOHWALD	Patrick CONRAD
MITTELBERGHEIM	Michèle TRITSCHLER
NOTHALTEN	Etienne HARTMANN
REICHSFELD	Vincent KOBLOTH
SAINT-PIERRE	Denis RUXER
STOTZHEIM	Jean-Marie KOENIG
VALFF	Germain LUTZ
ZELLWILLER	Denis HEITZ

## II. ETABLISSEMENTS PUBLICS

### A. ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE (EDF)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Jean-Claude MANDRY	Sabine SCHMITT
Suzanne LOTZ	Rémy HUCHELMANN

### B. ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE (EPL)

En application de l'article R 421-14 du Code de l'Education, le Conseil d'Administration des Collèges et des Lycées comprend, notamment, **un représentant du groupement de communes** et deux représentants de la commune siège.

ETABLISSEMENT	TITULAIRE	SUPPLEANT
Lycée Schuré de Barr	Florence WACH	Denise LUTZ-ROHMER
Collège de Barr	Anémone LEROY-KOFFEL	Marièle COLAS-SCHOLLY
Collège de Heiligenstein	Christine FASSEL-DOCK	Yves EHRHART
Collège du Bernstein	Pascal OSER	Doris MESSMER

### C. GROUPE HOSPITALIER DE SELESTAT - OBERNAI

Représentant : Thierry FRANTZ

## III. ORGANISMES INVESTIS D'UNE VOCATION D'INTERET PUBLIC – MISSION LOCALE DE SELESTAT

Représentante : Suzanne LOTZ

## **IV. ORGANISMES PARA-COMMUNAUTAIRES – OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE BARR**

Les statuts de l'Office de Tourisme Barr-Bernstein classé 3 étoiles, réservent 7 sièges au Collège des représentants de la Communauté de Communes au sein du Conseil d'Administration :

<b>1</b>	Claude HAULLER
<b>2</b>	Vincent KOBLOTH
<b>3</b>	Marièle COLAS-SCHOLLY
<b>4</b>	Suzanne LOTZ
<b>5</b>	Caroline WACH
<b>6</b>	Joanne ALBRECHT
<b>7</b>	Marie-Josée CAVODEAU
<b>8</b>	Patrick CONRAD

## **V. ORGANISMES SOCIAUX DES AGENTS TERRITORIAUX – COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Représentant : Jacques CORNEC

## **VI. AUTRES ORGANISMES**

### **A. AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION STRASBOURGEOISE (ADEUS)**

Représentant : Jean-Claude MANDRY

### **B. FONDATION DU PATRIMOINE**

Représentante : Marièle COLAS-SCHOLLY

### **C. ASSOCIATION SLOW UP ALSACE**

Représentant : Claude HAULLER